

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 1216 portant nonnain des deux membres fonctionnaires à adjoindre à la commission locale de l'indemnité de zone.

n° 1216

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 octobre 1946

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1946

Date du numéro
31 octobre 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 1^S septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 19 juin 1884

Vu le décret du 19 juillet 1934 réglementant l'attribution de l'indemnité de zone

Vu l'arrêté n° 14558 du 29 décembre 1945 déterminant le mode et les conditions d'allocation de l'indemnité de zone sur le territoire de la Côte française des Somalis, notamment en son article 6,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1. — Sont désignés pour faire partie en 1946 de la commission locale instituée par l'article 6 de l'arrêté susvisé n° 1458 du 29 décembre 1945, les membres fonctionnaires dont les noms suivent M. Roche, chef du service judiciaire: M. Koussel, adjoint technique des travaux publics, Art, 2, — La présente décision sera enregistrée, publique communiquée partout ou besoin sera.

pour le gouvernement en mission l'administrateur des colonies chargé de l'expédition des courantes et urgentes chambres